

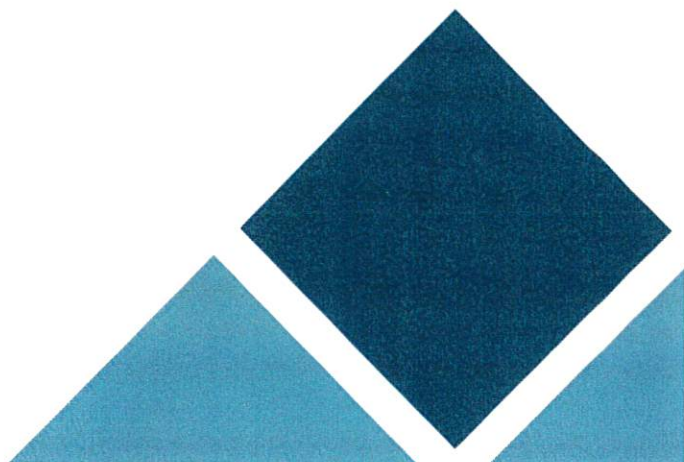


PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL du 8 novembre 2022

Espace Paul DAMBIER

16 430 CHAMPNIERS



SOMMAIRE

1. GOUVERNANCE	5
1.1. PARTIE INFORMATIVE	5
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022	5
Approbation du procès-verbal des décisions prises par le Bureau du 4 juillet 2022	5
Retour sur la réunion entre la Préfète, les élus AEP et Charente Eaux	5
1.2. PARTIE DELIBERATIVE	6
Demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary et mise en conformité de la liste des membres	6
Prise en compte de désignation de délégués titulaires et suppléants	6
Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges au « Collège du Département » et au « Collège Assainissement Non Collectif »	7
Désignation d'un délégué à la CLE du SAGE	9
2. LES MISSIONS D'INGENIERIE : PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX BESOINS	9
2.1. PARTIE INFORMATIVE	9
Retour sur les réunions des collèges du 17 octobre 2022.....	9
3. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE	11
3.1. PARTIE DELIBERATIVE	11
Décision modificative n°1 suite à l'achat et l'aménagement d'un véhicule – budget principal.....	11
Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2023.....	12
Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement - Année 2023	15
4. QUESTIONS DIVERSES	16

ANNEXES

Annexe 1 - Diaporama de présentation

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 14 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est assemblé à l'Espace Paul DAMBIER (salle Safran), à Champniers, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Charente Eaux, le 26 octobre 2022.

Etaient présents (avant le vote de la délibération n°D1b202247CS)

Collectivité	Délégué présent	S	Collectivité	Délégué présent	S
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aune-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	AUGER Christophe		Commune de Charrias	GALLET Jean-François	
Communauté de Communes des 4B Sud-Charente	BARBOT Jean-Pierre		Commune de Villefagnan	GASTARD Patrick	S
Département - Conseiller Départementale - Val de Tardoire	BARDET Christian		Commune d'Azac	GATARD Florian	
SEP du Sud Charente	BARDET Christian		Commune de Roussines	GAUTHIER Maryvonne	
Commune de Condéon	BARON Claude		Département - Conseillère Départementale - Angoulême 1	GNAGST Héléne	
Commune de Chabansais	BEAUVAL Sylvie		Syndicat Mixte des rivières du Bassin de la Dronne (SR3 Dronne)	GUEDON Pierre	
Commune de Rufec	BENITO Raymond		Commune de Confolens	GUINOT Jean-François	
Commune d'Agris	BERTAUD Alain		Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	HUREAU Thierry	
Commune de Ronsenac	BERTRAND Didier		Commune d'Ecuras	JUGEAU Patrice	
Communauté de Communes Cœur de Charente	BRIAUD Berty	S	Commune de Villebois Lavalette	JULLEN William	
Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)	BROUILLET Jean-Marc		SIAP Nord Est Charente	MADER Pierre	
Commune de Chazelles	BUZZARD Laurent		Département - Conseillère Départementale - Jarnac	MARTRON Anne	
Commune de Barbezieux Saint-Hilaire	CANIT Michael		Commune de Verteuil sur Charente	MERLE Xavier	S
Département - Conseiller Départemental - Val de Tardoire	CARTERET Michael		Commune de Montmoreau	MICHELET Jacky Philippe	
Département - Conseiller Départemental - Boisme Echelle	CHAMON Pierre	S	Commune de Benest	MOREAU Mathieu	
Commune de Saint Adélaury	CHAMOULEAUD Jean-Pierre		Commune de Manot	MOURGUES Gilbert	
Commune d'Eymouthiers	CHARGY Patrick		Commune de Nanteuil en Vallée	PARNEIX Jean-Claude	S
Commune de Saulgond	CHASSERIEAU Philippe	S	Commune de Montembœuf	PERROCHEAU Jean-Claude	
Syndicat mixte des bassins Antenne, Sokire, Roméo, Coran et Bourru (EPAGE SYMBA)	CHAUVIGNE Eric		Commune de Lesteps	PINARD Marie-Jeanne	
Commune de Palzay Naudoin Embourne	COMBEAU Danielle		Département - Conseiller Départemental - Charente Bonneure	PONT Fabrice	
Commune de Saint Germain de Montbron	COURTOIS Yves		Commune de Saint Laurent de Cérés	QUICHAUD Alexandra	
Commune de Nioul	DELAGÉ Michel	S	Commune de Massignac	RICARD Vincent	
Commune de Feuillade	DENIS Yannick		Syndicat des Bassins Argenton, Izonne et Son-Sonnnette (SBASS)	ROLLAND Dominique	S
Commune de Marillac-La-Franc	DESCOURVIERES Roger		Commune de Taponnai-Fleurignac	ROUHIER Guy	
Commune de Briquell	DOBY Jean-Charles		Commune de Saint-Sornin	ROUSSEAU Jacky	
Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SYBRA)	DUBOJSKI Michel		Communauté de Communes du Rouillacais	ROY Francis	
Commune de Balpnes Sainte Radegonde	DUBUISSON Pascal		Commune de Cougens	ROY Christophe	
Commune de Saint Claud	DUVERGNE Jean-François		Commune Terres-de-Haute-Charente	TRMOULINARD Jean-Claude	
Commune d'Exideuil sur Vienne	DUVERGNE Jean-François		SIAP Nord Ouest Charente	VIGIER Marc	
Syndicat Mixte Goro, Isoire et Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	FERSING Jacques		Communauté d'Agglomération du Grand Cognac	VILLEGER Mickael	
Commune de La Rochellecauki en Angoumois	FOURGEAUD Guy				

Etaient présents (pour et après le vote de la délibération n°D1b202247CS)

Collectivité	Délégué présent	S	Collectivité	Délégué présent	S
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aune-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	AUGER Christophe		Commune de Chassenon	FOURGEAUD Guy	
Communauté de Communes des 4B Sud-Charente	BARBOT Jean-Pierre		Commune de Charrias	GALLET Jean-François	
Département - Conseiller Départementale - Charente Champagne	BARBOT Marina		Commune de Villefagnan	GASTARD Patrick	S
SEP du Sud Charente	BARDET Christian		Commune d'Azac	GATARD Florian	
Commune de Condéon	BARDET Christian		Commune de Roussines	GAUTHIER Maryvonne	
Commune de Chabansais	BARON Claude		Département - Conseillère Départementale - Angoulême 1	GNAGST Héléne	
Commune de Rufec	BEAUVAL Sylvie		Syndicat Mixte des rivières du Bassin de la Dronne (SR3 Dronne)	GUEDON Pierre	
Commune d'Agris	BENITO Raymond		Commune de Confolens	GUINOT Jean-François	
Commune de Ronsenac	BERTAUD Alain		Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	HUREAU Thierry	
Communauté de Communes Cœur de Charente	BERTRAND Didier		Commune d'Ecuras	JUGEAU Patrice	
Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)	BRIAUD Berty	S	Commune de Villebois Lavalette	JULLEN William	
Commune de Chazelles	BROUILLET Jean-Marc		SIAP Nord Est Charente	MADER Pierre	
Commune de Barbezieux Saint-Hilaire	BUZZARD Laurent		Département - Conseillère Départementale - Jarnac	MARTRON Anne	
Département - Conseiller Départemental - Val de Tardoire	CANIT Michael		Commune de Verteuil sur Charente	MERLE Xavier	S
Département - Conseiller Départemental - Boisme Echelle	CARTERET Michael		Commune de Montmoreau	MICHELET Jacky Philippe	
Commune de Saint Adélaury	CHAMON Pierre	S	Commune de Benest	MOREAU Mathieu	
Commune d'Eymouthiers	CHAMOULEAUD Jean-Pierre		Commune de Manot	MOURGUES Gilbert	
Commune de Saulgond	CHARGY Patrick		Commune de Nanteuil en Vallée	PARNEIX Jean-Claude	S
Syndicat mixte des bassins Antenne, Sokire, Roméo, Coran et Bourru (EPAGE SYMBA)	CHASSERIEAU Philippe	S	Commune de Montembœuf	PERROCHEAU Jean-Claude	
Commune de Palzay Naudoin Embourne	CHAUVIGNE Eric		Commune de Lesteps	PINARD Marie-Jeanne	
Commune de Saint Germain de Montbron	COMBEAU Danielle		Commune de Saint Laurent de Cérés	QUICHAUD Alexandra	
Commune de Nioul	COURTOIS Yves		Commune de Massignac	RICARD Vincent	
Commune de Feuillade	DELAGÉ Michel	S	Syndicat des Bassins Argenton, Izonne et Son-Sonnnette (SBASS)	ROLLAND Dominique	S
Commune de Marillac-La-Franc	DESCOURVIERES Roger		Commune de Taponnai-Fleurignac	ROUHIER Guy	
Commune de Briquell	DOBY Jean-Charles		Commune de Saint-Sornin	ROUSSEAU Jacky	
Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SYBRA)	DUBOJSKI Michel		Communauté de Communes du Rouillacais	ROY Francis	
Commune de Balpnes Sainte Radegonde	DUBUISSON Pascal		Commune de Cougens	ROY Christophe	
Commune de Saint Claud	DUVERGNE Jean-François		Commune Terres-de-Haute-Charente	TRMOULINARD Jean-Claude	
Commune d'Exideuil sur Vienne	DUVERGNE Jean-François		SIAP Nord Ouest Charente	VIGIER Marc	
Syndicat Mixte Goro, Isoire et Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	FERSING Jacques		Communauté d'Agglomération du Grand Cognac	VILLEGER Mickael	
Commune de La Rochellecauki en Angoumois	FOURGEAUD Guy				

Personnels administratifs et invités :

Présents :

M Marc LAMBERT, Directeur de Charente Eaux ;

Service Secrétariat Général et Ressources Humaines - CHARENTE EAUX

Mme Isabelle VALLEE, responsable de service ;

Mme Marie-Emilyne DUMAZEDIER, assistante de gestion administrative ;

Mme Camille MARTINEZ, assistante de gestion administrative.

Service Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Mme Léa GOUMARD, responsable de service ;
Mme Estelle MONVOISIN, chargée d'opération AMO ;
M Alexandre COUSIN, chargé d'opération AMO
Mme Emilie CHAMOULAUD, assistante administrative GSP.

Service Assistance à l'Exploitation

M Yoann LAVAUD, responsable du Service ;
M Jean-Philippe CHANSEAU, technicien SATESE ;
M Sébastien FLAUS, technicien SATESE.

Service Eau, Milieux Aquatiques et Territoires

Mme Frédérique JOUBERT, responsable de service ;
Mme Sarah JOUBERT, chargée d'assistance technique GEMAPI ;
M Yann JEANDENANS, chargé d'assistance technique GEMAPI ;
Mme Emilie MARCHWICKI, technicienne GEMAPI ;
M François CONDEMINE, animateur agro-environnement.

Service Assistante Mutualisée Géomatique et Informatique

Mme Céline PORNIN, responsable ;
Mme Laëtizia BLANQUART, assistante technico-administrative ;

Monsieur le Président, Michaël CANIT ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance :

GOUVERNANCE

Partie informative

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022
Décisions prises par le Bureau du 4 juillet 2022
Retour sur la réunion entre la Préfète, les élus AEP et Charente Eaux

Partie délibérative

Demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary et mise en conformité de la liste des membres
Prise en compte de désignation de délégués titulaires et suppléants
Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges du Collège du Département et du collège Assainissement Non Collectif
Désignation d'un délégué à la CLE du SAGE

LES MISSIONS D'INGENIERIE : PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX BESOINS

Partie informative

Retour sur les réunions des collèges du 17 octobre 2022

RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Partie délibérative

Décision modificative n°1 – budget principal
Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023
Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement - Année 2023

QUESTIONS DIVERSES

Désignation du secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur, le plus jeune délégué de l'assemblée présent est désigné comme secrétaire de séance, M Florian GATARD est désigné pour remplir cette fonction, il sera chargé de vérifier la conformité du procès-verbal de la séance établi.

1. GOUVERNANCE

1.1. PARTIE INFORMATIVE

	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022
--	---

Monsieur le Président demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical. Aucune remarque n'étant exprimée, il propose de mettre aux voix son adoption.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité

	Approbation du procès-verbal des décisions prises par le Bureau du 4 juillet 2022
--	--

Monsieur le Président demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du dernier Bureau. Aucune remarque n'étant exprimée, il propose de mettre aux voix son adoption.

Le procès-verbal du Bureau du 4 juillet 2022 est adopté à l'unanimité

	Retour sur la réunion entre la Préfète, les élus AEP et Charente Eaux
--	--

Une rencontre avec la Préfète de Charente a été organisée le 3 novembre 2022 avec pour objectif la présentation des structures en charge de l'alimentation en eau potable, leur enjeux et contexte économique charentais dans le domaine de l'eau.

Le Président donne la parole à Monsieur Christian BARDET qui informe l'assemblée des personnes invitées : les responsables élus des entités compétentes en eau potable (Communauté d'agglomération (2), Communauté de Commune (1), Syndicats (4), Commune (4) pour présenter leurs collectivités et les investissements réalisés (recherche en eau, interconnexions, ressources captages grenelle et sensibles).

Etaient également présent le Directeur Adjoint de la DDT l'ingénieur sanitaire de l'ARS

Monsieur Christian BARDET énonce les différents points qui ont été abordés :

- Les enjeux de l'interconnexion, le schéma directeur de l'eau, la problématique énergie, les captages sensibles, les acquisitions foncières dans les AAC.

Et les questions suivantes ont été posées :

- Financement agences sur la protection de l'eau
- Taux pesticides de l'anses et constructions des usines de traitement
- Quel accompagnement état par rapport à la préemption sur les périmètres de protection des captages
- Quelles mesures envisagées par l'état pour les captages ?
- Décret sur la contribution /préservation ressource : en attente de celui sur la gestion

Monsieur Christian BARDET pense qu'il serait souhaitable de réitérer cette rencontre 1 ou 2 fois par an.

1.2. PARTIE DELIBERATIVE

D1b202241CS	Demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary et mise en conformité de la liste des membres
--------------------	--

Monsieur le Président fait par ailleurs état de la demande d'adhésion formulée par le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary au titre de la compétence milieux aquatiques. Il indique que cette demande doit faire l'objet d'une approbation à la majorité absolue des membres et qu'il convient par conséquent de mettre en conformité la liste des membres figurant sur les statuts de Charente Eaux.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- ⇒ **APPROUVE** la demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary ;
- ⇒ **ADOpte** la mise en conformité de la liste des membres au regard des évolutions d'organisation territoriale des compétences et de la demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary ;
- ⇒ **ADOpte** les statuts ainsi modifiés qui seront annexés à la délibération.

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

D1b202242CS	Prise en compte de désignation de délégués titulaires et suppléants
--------------------	--

Les collectivités suivantes ont désigné leurs délégués suite aux décès de Madame Marie - Henriette BEAUGENDRE et de Monsieur Franck BONNET :

Collèges	Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Département	Département de la Charente	Mme Marina BARBOT	Mme Florence PECHEVIS
Assainissement Collectif et Non Collectif	Communauté de Communes Cœur de Charente	M Didier BERTRAND	M Didier CHAMPALOUX
Milieux Aquatiques	Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABA CAB)	M Christophe AUGIER	M Christophe TYRE
Eau Potable	SIAEP Nord-Ouest Charente	M Marc VIGIER	Mme Marie-Amélie RIVET

A également été désigné comme nouveau délégué :

Collège	Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Eau Potable et Assainissement Collectif	Commune de Barbezieux Saint Hilaire	M Laurent BUZARD	Mme Anne DELPECH DE MONGOLFIER
Assainissement Collectif	Commune de Verteuil sur Charente	M Philippe ARPAGIAN	M Xavier MERLE

Le Président présente les membres nouvellement élus à l'assemblée et déclare installer, dans leurs fonctions les délégués de Charente Eaux.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical :

⇒ **PREND** acte des désignations des délégués titulaires et suppléants présentés.

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

Dlb202243CS Dlb202244CS	Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges au « Collège du Département » et au « Collège Assainissement Non Collectif »
----------------------------	--

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il convient de nommer deux membres du Bureau suite à la vacance de deux sièges au Bureau pour les collèges du Département et de l'assainissement non collectif.

Le Président rappelle la composition du Bureau au 8 novembre 2022 :

- ✓ 7 membres pour le collège du Département au lieu de 8 membres
- ✓ 4 membres pour le collège eau potable
- ✓ 1 membre pour le collège assainissement collectif
- ✓ Aucun membre pour le collège assainissement non collectif au lieu d'un membre
- ✓ 1 membre pour le collège des milieux aquatiques

Monsieur le Président informe qu'il convient de procéder à l'élection du membre du Bureau pour le Collège du Département, conformément à l'article XVI du règlement intérieur, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les délégués titulaires membres du collège du Département sont :

Délégués titulaires	
M Michaël CANIT	M Fabrice POINT
Mme Nicole BONNEFOY	M Jacques CHABOT
M Michel CARTERET	Mme Anne MARTRON
Mme Hélène GINGAST	M François BONNEAU
M Patrick GALLES	Mme Marina BARBOT

Mme Anne MARTRON fait acte de candidature.

Compte tenu du nombre de candidatures égales au nombre de postes à pourvoir, Monsieur le Président propose de voter à main levée, à la condition qu'aucun délégué du Comité Syndical ne s'y oppose. La proposition de voter à main levée est adoptée à l'unanimité.

Après avoir procédé au vote, le Comité Syndical :

⇒ **ELIT** Madame Anne MARTRON en tant que membre du Bureau du Collège Département, à la majorité, par 99 voix.

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

Monsieur le Président informe qu'il convient également de procéder à l'élection du membre du Bureau pour le Collège d'Assainissement Non Collectif, conformément à l'article XVI du règlement intérieur, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les délégués titulaires membres du collège de l'assainissement non collectif sont :

Collectivités	Délégués titulaires
CC Lavalette Tude Dronne	M Jean-Yves AMBAUD
CDC des 4B Sud-Charente	M Jean-Pierre BARBOT
CC Cœur de Charente	M Didier BERTRAND
CC de Charente Limousine	M Manuel DESVERGNES
CA du Grand Angoulême	M Thierry HUREAU
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	M David RABARDY
CDC du Rouillacais	M Francis ROY
CA du Grand Cognac	M Mickaël VILLEGER
CDC Val de Charente	M Jean-Jacques VRIGNON

Monsieur le Président informe qu'il convient également de procéder à l'élection du membre du Bureau pour le Collège d'Assainissement Non Collectif, conformément à l'article XVI du règlement intérieur, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Monsieur Thierry HUREAU fait acte de candidature

Compte tenu du nombre de candidatures égales au nombre de postes à pourvoir, Monsieur le Président propose de voter à main levée, à la condition qu'aucun délégué du Comité Syndical ne s'y oppose. La proposition de voter à main levée est adoptée à l'unanimité.

Après avoir procédé au vote, le Comité Syndical :

- ⇒ **ELIT** Monsieur Thierry HUREAU en tant que membre du Bureau du Collège Assainissement Non Collectif, à la majorité, par 99 voix

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

Dlb202245CS	Désignation d'un délégué à la CLE du SAGE
--------------------	--

Un délégué doit être nommé pour siéger au sein de la **CLE du SAGE Charente** suite au décès de Monsieur Franck BONNET.

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Didier BERTRAND, délégué de la CC Cœur de Charente.

Après avoir procédé au vote, le Comité Syndical :

- ⇒ **DESIGNE** Monsieur Didier BERTRAND à la CLE du SAGE Charente,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous les documents nécessaires.

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

2. LES MISSIONS D'INGENIERIE : PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX BESOINS

2.1. PARTIE INFORMATIVE

	Retour sur les réunions des collèges du 17 octobre 2022
--	--

Monsieur le Président rappelle que des réunions de collèges ont eu lieu le 17 octobre 2022 afin de présenter les nouveaux besoins demandés par les collectivités dans la continuité des réunions organisées en juin 2022.

Le Président fait état de la proposition générale du nouveau type de financement des missions mutualisées : cotisations optionnelles et conventions de partage de charge dont l'objectif est d'éviter le recours à la prestation, qui comprend de la TVA (économie pour les collectivités).

L'ensemble des montants proposés seront présentés pour validation lors d'un prochain bureau de Charente Eaux. Une délibération sera présentée début janvier 2023 lors d'un comité syndical afin d'acter les nouvelles tarifications.

Des modèles de délibérations seront adressés aux collectivités membres afin qu'elles puissent se positionner en amont du 1^{er} janvier 2023.

Les vice-présidents accompagnés des chefs de service présentent leur thématique.

Pour le collège des milieux aquatiques

Présentation des 3 cotisations optionnelles et des conventions de partage de charge, des exemples de collectivités qui ont déjà signées sont présentées par Mme Frédérique JOUBERT.

La présentation n'appelle aucune question.

Monsieur Jean-François DUVERGNE remercie l'ensemble des participants des collèges, y compris les techniciens présents pour les échanges au sujet de ces propositions.

Pour le collège Eau potable

Monsieur Christian BARDET remercie les services de Charente Eaux et Monsieur Ronan MEVELLEC, qui ont travaillé pour répondre aux besoins et aux demandes des différentes collectivités de la compétence eau potable.

Présentation des cotisations optionnelles et des propositions financières associées par Monsieur Mickaël THEBAULT.

La présentation appelle des questions :

Monsieur Dominique ROLLAND - Réflexion sur les seuils de conformité de l'eau potable et le positionnement des services ANCES/ARS qui interrogent les élus.

Monsieur Mickaël VILLEGGER apporte une réponse car la question a été soulevée lors des échanges avec la préfecture ; la proposition de l'anses est sous condition d'être validée donc pour le moment pas de changement. Certaines molécules pourraient être intégrées à des mesures déjà effectuées, dont certaines qui sont des perturbateurs endocriniens non pris en compte aujourd'hui. On peut interpréter « c'est moins dangereux qu'avant » mais en fait ce n'est pas vraiment ça : 0.1= seuil qualitatif, implique des actions correctives et préventives / Autre seuil = sanitaire, au-delà duquel l'eau n'est pas distribuée car dangereuse pour la santé. Des seuils bien différents et il faut donc faire attention à l'interprétation.

Pour le collège Assainissement collectif

Monsieur Mickaël VILLEGGER présente les propositions financières accompagné de Monsieur Yoann LAVAUD et Madame Léa GOUMARD dont l'objectif est de ne pas trop impacter les collectivités. Seules les collectivités pour lesquelles les coûts sont proposés en augmentation pour la

Reprenant sur le plan budgétaire les principes aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements Publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend, en outre, à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, en offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche Comité Syndical suivant cette décision,

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2023.

1 - Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine des collectivités, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine.

Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de classe 2 selon les règles suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'impact sera minime pour Charente Eaux qui pratique réglementairement l'amortissement obligatoire de l'actif immobilisé.

Par ailleurs, les durées d'amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Enfin, La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata-temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, Charente Eaux calculant en M14, les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1.

L'amortissement prorata-temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de Charente Eaux c'est-à-dire au moment de la réalisation du mandat de paiement.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata-temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (bien acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur, ...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata-temporis et dans la logique d'une approche par enjeu, de déroger à cette règle pour les subventions, d'équipement versées, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé, seront amortis en une annuité au cours de l'exercice. Il est proposé de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14 par le budget principal, car ces durées d'amortissement correspondent effectivement aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Comité Syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

3 - Gestion des crédits pour dépenses imprévues

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet les autorisations de programme et d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues, après vote par le Comité Syndical, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir procédé au vote, le Comité Syndical :

- ⇒ **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de Charente Eaux, à compter du 1^{er} janvier 2023, présenté en annexe de la délibération ;
- ⇒ **CONSERVE** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

- ⇒ **APPROUVE** le rapport budgétaire et financier ;
- ⇒ **CALCULE** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis sur la base du tableau d'amortissement ;
- ⇒ **AMENAGE** la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 euros TTC qui seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ⇒ **VOTE** les autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

Dlb202248CS	Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement - Année 2023
-------------	---

Monsieur le Président indique que pour assurer la continuité du service, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2023 et le vote du budget 2023, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant ; et ceci dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT).

Sur cette base et en tenant compte du travail préparatoire d'élaboration du projet de budget 2023, Monsieur le Président propose d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2022 (a)	RAR 2022 Inscrits au BP 2023 (b)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2022 (c)	Montant à prendre en compte (a) + (c)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2023 Proposition
D20	32 108,00 €	0,00 €	0,00 €	32 108,00 €	8 027,00 €
D21	106 510,08 €	0,00 €	0,00 €	106 510,08 €	26 622,00 €
D23	25 200,00 €	0,00 €	0,00 €	25 200,00 €	6 300,00 €

Monsieur le Président rappelle que les dépenses autorisées dans l'attente du vote du budget engagent le syndicat dans la mesure où ces dépenses devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits proposés ci-dessus.

Après avoir procédé au vote, le Comité Syndical :

⇒ **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits proposés ci-dessus.

Transmission au contrôle de légalité le 21 Novembre 2022

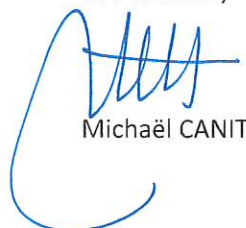
4. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Comité Syndical et les partenaires et propose de lever la séance.

Le secrétaire de séance

Florian GATARD

Le Président,



Michaël CANIT



Comité Syndical

8 novembre 2022



Ordre du jour

- **G**ouvernance
- **M**issions d'ingénierie
- **R**essources humaines et administration générale
- **Q**uestions diverses

Préambule

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur, le Président propose de désigner un secrétaire de séance.

Gouvernance

Partie informative

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022
- Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 juillet 2022
- Retour sur la réunion entre la Préfète, les élus AEP et Charente Eaux

Gouvernance

Partie informative

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022

Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 juillet 2022

- Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1er juillet 2022, chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance,
- Validation des 2 PV annexés au rapport



Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir les approuver

Gouvernance

Partie informative

Retour sur la réunion entre la Préfète, les élus AEP et Charente Eaux

Gouvernance

Partie délibérative

- Demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary et mise en conformité de la liste des membres
- Prise en compte des délégués titulaires et suppléants
- Election de deux membres du Bureau suite à la vacance de deux sièges au collège du département et du collège assainissement non collectif
- Désignation d'un délégué à la CLE du SAGE

Gouvernance

Partie délibérative

- Demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary et mise en conformité de la liste des membres
- Adhésion demandée par le Syndicat à compter du 1er juillet 2022
- Modification des statuts



Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuve la demande d'adhésion,
- Adopte la mise en conformité de la liste des membres
- Adopte les statuts ainsi modifiés,

Gouvernance

Partie délibérative

Prise en compte de désignation de délégués en remplacement de Mme BEAUGENDRE et M Franck BONNET

Collèges	Collectivités	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Département	Département de la Charente	Mme Marina BARBOT	Mme Florence PECHEVIS
Assainissement collectif et non collectif	CC Cœur de Charente	M Didier BERTRAND	M Didier CHAMPALOUX
Milieux aquatiques	Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	M Christophe AUGIER	M Christophe TYRE
Eau potable	SIAEP Nord-Ouest Charente	M Marc VIGIER	Mme Marie-Amélie RIVET

Gouvernance

Partie délibérative

Prise en compte de désignation de délégués

Collège	Collectivités	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Eau Potable et Assainissement Collectif	Commune Barbezieux St Hilaire	M Laurent BUZARD	Mme Anne DELPECH DE MONGOLFIER
Assainissement Collectif	Commune de Verteuil sur Charente	M Philippe ARPAGIAN	M Xavier MERLE

Le Président présente les membres nouvellement élu à l'assemblée



Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir :
- Prendre en compte ces désignations

Gouvernance

Partie délibérative

Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges au collège du Département et du collège assainissement non collectif

Composition des membres du Bureau au 8 novembre 2022

- 13 membres au lieu de 15 membres :
 - 7 membres pour le collège du Département au lieu de 8
 - 4 membres pour le collège Eau potable
 - 1 membre pour le collège Assainissement collectif
 - Pas de membre pour le collège Assainissement non collectif au lieu d'un 1
 - 1 membre pour le collège des milieux aquatiques

Gouvernance

Partie délibérative

Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges aux collèges du Département et collège assainissement non collectif

Modalités d'élection :

- Seul les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature
- L'élection se fait à bulletin secret à la majorité absolue
- Si élection non acquise après les 2 premiers tours de scrutin
 - Troisième tour avec élection à la majorité relative des membres du CS
 - Si égalité des voix, élection acquise au bénéfice de l'âge
- Majorité calculée par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls

Gouvernance

Partie délibérative

Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges aux collèges du Département et collège assainissement non collectif

Modalités d'élection :

- Chaque délégué dispose d'une voix par domaine de compétence pour lequel le Syndicat intervient pour le compte de sa collectivité
- Chaque délégué du Département bénéficie de 4 voix
- Désignation de deux scrutateurs élus

PROPOSITION DE PROCEDER AUX ELECTIONS PAR COLLEGE

Gouvernance

Partie délibérative

Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges aux collèges du Département et collège assainissement non collectif

Election du Bureau - collège du Département – 1 membre à élire

- Les délégués titulaires membres du collège sont :

Délégués titulaires	
M Michaël CANIT	M Fabrice POINT
Mme Nicole BONNEFOY	M Jacques CHABOT
M Michel CARTERET	Mme Anne MARTRON
Mme Hélène GINGAST	M François BONNEAU
M Patrick GALLES	Mme Marina BARBOT

Le Président demande qui souhaite faire acte de candidature

Gouvernance

Partie délibérative

Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges aux collèges du Département et collège assainissement non collectif

- Election du Bureau - collège de l'assainissement non collectif – 1 membre à élire

Collectivités	Délégués titulaires
CC Lavalette Tude Dronne	M Jean-Yves AMBAUD
CC des 4B Sud-Charente	M Jean-Pierre BARBOT
CC Cœur de Charente	M Didier BERTRAND
CC de Charente Limousine	M Manuel DESVERGNES
CA du Grand Angoulême	M Thierry HUREAU
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	M David RABARDY
CC du Rouillacais	M Francis ROY
CA du Grand Cognac	M Mickaël VILLEGER
CC Val de Charente	M Jean-Jacques VRIGNON

Le Président demande qui souhaite faire acte de candidature

Gouvernance

Partie délibérative

Election de deux délégués au Bureau suite à la vacance de deux sièges aux collèges du Département et collège assainissement non collectif

- Les membres du Bureau sont :

Délégués titulaires	
M Michaël CANIT	M Christian BARDET
M François BONNEAU	M Jean-François DUVERGNE
Mme Nicole BONNEFOY	Mme Murielle ETIENNE
M Michel CARTERET	M Pierre MADIER
M Jacques CHABOT	M Francis ROY
Mme Hélène GINGAST	M Mickaël VILLEGGER
M Fabrice POINT	M/Mme
M/Mme	

Gouvernance

Partie délibérative

Désignation d'un délégué à la CLE du SAGE

Monsieur le Président fait appel à candidature



Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

- Désigne M/Mme XXXX à la CLE du SAGE Charente,
- Autorise le Président, à signer tous les documents nécessaires

Les missions d'ingénierie : prise en compte des nouveaux besoins

Partie informative

- Retour sur les réunions des collèges du 17 octobre 2022

Ressources humaines et administration générale

Partie délibérative

- Décision modificative n°1 – Budget principal
- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement – année 2023

Ressources humaines et administration générale

Partie délibérative

Décision modificative n°1 suite à l'achat et l'aménagement d'un véhicule – budget principal

- Achat d'un véhicule Renault Trafic aménagé pour 37 700 € TTC pour le service SAE
- Dépense non inscrite dans les dépenses prévisionnelles
- Décision modificative pour transférer les crédits nécessaires au paiement de la section d'investissement

Investissement	Diminution crédits dépenses	Investissement	Augmentation crédits recettes
D 204 – Subv équipement versées	37 700 € TTC	D 2182 – Matériel de transport	37 700 € TTC



Le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

- Autorise la décision modificative présentée,
- Décide d'acquérir un véhicule Renault Trafic aménagé pour un montant de 37 700 € TTC,
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à cette affaire

Ressources humaines et administration générale

Partie délibérative

Changement de la nomenclature M14 à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

- Vote obligatoire par le Comité Syndical pour acter le changement de norme
- Vote du règlement budgétaire et financier qui décrit les procédures comptables applicables à Charente Eaux annexé au rapport préparatoire
- Modification de la valeur des biens de faible valeur de 200 € TTC à 500 € TTC, amortissement en une annuité unique



Le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

- Adopte la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal

Ressources humaines et administration générale

Partie délibérative

Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement – Année 2023

- Pour assurer la continuité du service 2023, le Président propose l'ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25 % des crédits du budget 2022

Chapitres	Total des crédits ouverts au BP 2022	Ouverture anticipée des crédits investissement en 2023
D20	32 108,00 euros	8 027,00 euros
D21	106 510,00 euros	26 220,00 euros
D23	25 200,00 euros	6 300,00 euros



Le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

- Autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits proposés

AGENDA 2023

Dates prochains comités syndicaux

- **7 mars 2023** – Présentation des orientations budgétaires pour 2023
- **4 avril 2023** – Vote du budget primitif 2023

Horaire : 14 heures 30

